



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2009

COMPTE RENDU

Le 10 décembre 2009, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUEGUEN**, Maire, suivant convocation du 03 décembre 2009.

Date d'affichage de la convocation : le 03 décembre 2009

Date d'affichage du compte-rendu : le 16 décembre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 22

Présents : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François **DE GOESBRIANT**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Gilles **GAUTHIER**, Bernard **QUEMENEUR**, Anne **HECQUET**, Léonie **SIBIRIL**, Serge **LE BIAN**, Hervé **COMBOT**, Sandrine **JACQ**, Joël **KORN**, Bertrand **L'HOURL**, Olivier **BAILLOT**, Jean-Marie **GUIRRIEC**, Philippe **MENGIN**.

Avaient donné procuration : Gaëlle **RUWET** à Olivier **BAILLOT**, Yolande **PAUGAM-VERDES** à Sandrine **JACQ**, Roselyne **PRELLE-LAMIDEY** à Clotilde **BERTHEMET**, Marie-Paule **BEYOU** à Jean-Guy **GUÉGUEN**, Isabelle **d'ARBOUSSIER** à Philippe **MENGIN**, Caroline **d'ESTAINTOT** à François de **GOESBRIANT**.

Absent excusé : Simon **VART**

Secrétaire de séance : Jean-Marie **GUIRRIEC**

Assistait également à la réunion : Annie **SALIOU - DUBUIS**, Directrice Générale des Services.

Le compte-rendu de la séance du 15 octobre est adopté à l'unanimité

1. Tarifs 2010 :

Monsieur Jacques **AUTRET** invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs 2010. Il propose de reconduire les tarifs 2009 avec une augmentation de l'ordre de 2.5%. Les tarifs cantine suivent l'évolution des tarifs pratiqués par le collège (2 % en 2010). Les tarifs du local jeunes restent identiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2010 ainsi qu'il suit :

TARIFS 2010		
LOCATION SALLES	2009	2010
Location salles Mairie		
Mairie grande salle (carantécois)	141,00	145,00
Mairie grande salle (extérieurs)	217,00	222,00
Mairie salle des mariages (carantécois)	119,00	122,00
Mairie salle des mariages (extérieurs)	173,00	177,00
Réunion de syndicat de copropriété	84,00	86,00
Salle Polyvalente Kelenn		
Carantécois : Tarif de jour	96,00	98,00

Carantécois : Tarif de nuit	151,00	155,00
Extérieurs : Tarifs de jour	151,00	155,00
Extérieurs : Tarifs de nuit	289,00	296,00
Club House Base Nautique		
Associations nautiques Carantec	Gratuit	Gratuit
Particuliers, entreprises, associations extérieures	543,00	557,00
Associations Carantec	380,00	389,00
Club House Terrain de Foot		
	70,00	72,00
Foyer pour tous		
journée jusqu'à 22 h (carantécois)	141,00	145,00
Après-midi (goûters.....) (carantécois)	65,00	67,00
Salle de l'Etoile		
particulier/jour	115,00	118,00
particulier/jour avec chauffage	162,00	166,00
Réunion entreprise	326,00	334,00
Location association locale/jour	Gratuit	Gratuit
Location association locale/jour avec chauffage	22,00	23,00
Salles du Centre Socioculturel		
Forum jusqu'à 20 h00 (carantécois)	96,00	98,00
Forum jusqu'à 20 h00 (extérieur)	130,00	133,00
Forum jusqu'à minuit (carantécois)	151,00	155,00
Forum jusqu'à minuit (extérieur)	197,00	202,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à 20h00 (carantécois)	119,00	122,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à 20h00 (extérieur)	173,00	177,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (carantécois)	179,00	183,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (extérieur)	243,00	249,00
Salles 1 et 2 jusqu'à 20h00 (carantécois)	226,00	232,00
Salles 1 et 2 jusqu'à 20h00 (extérieur)	301,00	309,00
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (carantécois)	326,00	334,00
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (extérieur)	439,00	450,00
Réunion de syndicat de copropriété	84,00	86,00
Frais d'entretien des salles louées (si non assuré par le loueur)		
	94,00	96,00
Expositions		
mairie, ancienne école Callot / jour	3,90	4,00
salle Ile Louët / jour	5,20	5,00
salles Ile aux Dames et Ile Verte, Forum / jour	16,00	16,00
Vitrines de Centre Socioculturel		
Artistes carantécois semaines touristiques	16,70	17,00
Artistes carantécois semaines non touristiques	10,50	11,00
Artistes non carantécois semaines touristiques	22,00	23,00
Artistes non carantécois semaines non touristiques	16,70	17,00

MAISON DU GARDIEN DE PHARE DE L'ILE LOUET LOUET		
début de séjour le matin 10H		
1 journée - 1 nuit	180,00	184,00
2 journées - 1 nuit	240,00	246,00
2 journées - 2 nuits	300,00	307,00
début de séjour le soir 17H		
1 nuit	144,00	148,00
1 nuit -1 journée	180,00	184,00
2 nuits -1 journée	240,00	246,00
2 nuits - 2 journées	300,00	307,00
Location de l'appentis à la journée 10H - 18H	72,00	74,00
Montant de la caution	500,00	512,00
LOCATION DE MATERIEL		
Podium 1ère journée	101,00	104,00
Podium /jour supplémentaire	59,00	60,00
Scène mobile (la journée)	250,00	256,00
Frais de déplacement scène mobile: Tarif au km	1,03	1,06
Barrière / jour moins de 3 jours	1,03	1,06
Barrière / jour plus de 3 jours	0,52	0,53
Panneau d'exposition (+ 80 € caution/an.)	2,05	2,10
Tables/jour	2,05	2,10
Chaise/jour	0,52	0,53
DROITS DE PLACE		
Minimum de perception	4,60	4,72
Echafaudage et divers/m ² /jour	0,21	0,22
Marchés /m linéaire/jour	0,60	0,62
Marchés avec branchement /m linéaire/jour	0,93	0,95
Commerce ambulante période estivale : jour	2,87	2,94
Exposition vente/jour	57,00	58,00
Exposition vente 1/2 journée	39,00	40,00
Cabine de bain privée	38,00	39,00
Cirques/m ²	0,44	0,45
Installations sportives/Club de plage	163,00	167,00
DROITS DE PLACE TERRASSES		
décision prise en 2007: 10 € par m ² en 2007, 15 € en 2008, 20 en 2009	20,00	20,50
MARCHE:ORDURES MENAGERES		
par commerçant par jour	1,57	1,61
par commerçant (de + de 10m) du secteur alimentaire par jour	7,32	7,50
ASSAINISSEMENT: RACCORDEMENT RESEAU		
Maison existante	543,00	557,00
Nouvelle construction	1044,00	1 070,00

Appartement dans immeuble neuf	332,00	340,00
Construction + de 10 appartements	245,00	251,00
Maison existante avec pompe	261,00	268,00
Nouvelle construction avec pompe	522,00	535,00
Appartement dans immeuble existant	245,00	251,00
<i>Avec passage du réseau dans la propriété</i>		
Maison existante	272,00	279,00
Nouvelle construction	543,00	557,00
Camping : Prime fixe d'assainissement/an/emplacement		15,00
Z.A. de Kérinec		
prix de vente du terrain au m ² HT	16,00	16,40
AIRES DE STATIONNEMENT (non création)	652,00	668,00
CIMETIERE		
Concessions tombe pleine terre ou caveau		
15 ans	140,00	144,00
30 ans	250,00	256,00
50 ans	400,00	410,00
Concessions columbarium (cimetière du bourg)		
mise à disposition provisoire pdt 1 an (communal)	50,00	51,00
8 ans	144,00	148,00
15 ans	270,00	277,00
30 ans	540,00	554,00
Concession Caverne (cimetière de Kernus)		
15 ans		72,00
30 ans		128,00
50 ans		205,00
Caverne : vente		
4 urnes		300,00
Caveaux : vente		
Caveaux 6 places	1443,00	1 479,00
Caveaux 4 places	1275,00	1 307,00
taxe de dispersion des cendres		
Prestations		
Creusement fosse simple 1 cercueil	66,00	68,00
Creusement fosse surcreusée 2 cercueils	98,00	100,00
Creusement fosse double 3 cercueils	113,00	116,00
Inhumation (Ouverture et fermeture de caveau)	197,00	202,00
Ouverture et fermeture de columbarium	45,00	46,00
Ouverture de caveau	197,00	202,00
Exhumation = ouverture + tarif par cercueil	59,00	60,00
Réduction= ouverture + tarif par cercueil exhumation+ tarif par cercueil réduction	59,00	60,00
Tarif des Boîtes à relique		
grande	234,00	240,00

moyenne	157,00	161,00
petite	117,00	120,00
Vacation funéraire supprimée au 1 janvier 2005		
MAIN D'ŒUVRE		
heure de main d'œuvre	22,00	23,00
PORT		
Droit d'occupation pour le poste à essence	163,00	167,00
corps morts si échouage < à 5m	50,00	51,00
corps morts si échouage 5m - 5,50 m	80,00	82,00
corps morts si échouage > à 5 m	90,00	92,00
PHOTOCOPIES		
Particuliers	0,30	0,30
Associations	0,15	0,15
CENTRE AERE		
Journée complète	7,28	7,46
Demi-journée	4,00	4,10
Journée complète 2ème enfant et suivants	6,66	6,83
Demi-journée 2ème enfant et suivants	3,38	3,46
Repas	3,18	3,26
GARDERIE ECOLE		
Prix de l'heure	1,36	1,39
Goûter	0,65	0,67
CANTINE		
formules 4j, 3j, 2j, 1j	2,60	2,65
repas occasionnel	3,85	3,93
repas non commandés	5,91	6,03
LOCAL JEUNES		
Cotisation Local Jeunes saisonnière	10,00	10,00
Cotisation Local Jeunes annuelle	20,00	20,00
Activités organisées par le local		
Classées 1	3,00	3,00
Classées 2	5,00	5,00
Sorties :		
Classées 1	5,00	5,00
Classées 2	10,00	10,00
Classées 3	15,00	15,00
Classées 4	20,00	20,00
pour les non inscrits (prix + 2 €)	2,00	2,00
TICKETS JEUNES		
activités sans intervenant	3,00	3,00
activités avec intervenant	4,00	4,00

Sorties		
Classées 1	5,00	5,00
Classées 2	10,00	10,00
Classées 3	15,00	15,00
BIBLIOTHEQUE		
Carantécois résident permanent adulte	14,50	14,90
Carantécois résident permanent couple	25,50	26,10
Résident permanent -18 ans (parent abonné)	Gratuit	Gratuit
Résident permanent - 18 ans (parent non abonné)	6,50	6,70
Abonnement collectivités	25,50	26,10
Touristes résidents occasionnels adulte/semaine	3,40	3,50
Touriste résident occasionnel –18 ans/semaine	2,30	2,40
Touriste résident occasionnel caution	51,50	52,80
Commune extérieure	15,70	16,10
Commune extérieure couple/an	28,50	29,20
Commune extérieure -18ans (parent abonné)	Gratuit	Gratuit
Commune extérieure -18 ans (parent non abonné)	6,50	6,70
Amende de retard restitution livre	1,80	1,85
Accès gratuit Internet : demandeurs d'emploi et étudiants		
LOYERS		
Logement rue des 3 Frères Tanguy F3	139,00	142,00
Logement rue Albert Louppe	272,00	279,00
Logement rue Pasteur F5 (loyer + charges)	272,00	279,00
Logement rue Joseph le Foll (Local des Douaniers)	54,00	55,00
Charges d'électricité et eau dans logements saisonniers/mois	36,00	37,00

Concernant les droits de place, Mr Hervé COMBOT demande que des contrôles soient faits quant au respect des procédures en matière de retrait des ordures ménagères par les commerçants du marché.

2. Décisions Modificatives Budgétaires :

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et deux abstentions, le Conseil Municipal autorise les décisions modificatives suivantes :

2.1. Budget principal : décision modificative n°1

FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>		
6042	Achat prestation services	+ 5 000
605	Travaux en régie	+ 18 000

61551	Entretien véhicules	+ 6 000
61522	Entretien des bâtiments	+ 8 000
617	Etudes habitat 29	+ 3 000
65735	Morlaix Communauté Callot sans ma voiture	+2 000
022	Dépenses imprévues	- 36 000
022	Dépenses imprévues	- 34 000
	Total Dépenses de Fonctionnement	+ 6 000
<u>Recettes</u>		
722 (chap 042)	Immobilisation corporelles (travaux en régie)	+ 6 000
	Total Recettes de Fonctionnement	+ 6 000
INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>		
2031 (136)	Plan de circulation	- 16 000
2031 (142)	Etude mouillage	+ 20 000
2031	Etude qualité des eaux de baignade	- 4 000
2161 (101)	Acquisition d'œuvre (cimetière)	- 13 000
2183 (105)	Informatique écoles	+ 3 000
2183 (106)	Photocopieur mairie	+ 7 000
2188 (125)	Matériels divers tennis Pen al Lann	+ 4 000
2312 (110)	Aire de Jeux centre aéré	+ 3 000
2315 (chap 042)	Travaux en régie chemin Kélenn et base nautique	+ 6 000
	Total Dépenses d'Investissement	+ 10 000
<u>Recettes</u>		
1325 (115)	Dotation Morlaix Communauté (Fonds de concours affecté à la salle de sport)	+ 40 000
Chap 24	Cessions diverses (ajustement du crédit)	- 30 000
	Total Recettes d'Investissement	+ 10 000

2.2. Budget Assainissement : décision modificative n°1

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>		
622	Rémunération	+ 4 000
	Total Dépenses de Fonctionnement	+ 4 000
<u>Recettes</u>		
704	Taxe de raccordement à l'égout	+ 4 000
	Total Recettes de Fonctionnement	+ 4 000
INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>		
231502 (3) (chap 041)	Travaux restructuration station d'épuration (intégration des études de la station)	+ 42 535.59
	Total Dépenses d'Investissement	+ 42 535.59
<u>Recettes</u>		
203 (1) (chap 041)	Frais d'étude diagnostic (rejet)	+ 8 817.51
203 (3) (chap 041)	Frais d'étude station d'épuration	+ 33 718.08
	Total Recettes d'Investissement	+ 42 535.59

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion de lancement du chantier de restructuration de la station d'épuration a eu lieu le mercredi 9 décembre 2009. Les travaux démarreront en mars. La livraison est fixée en juin 2011.

3. Engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2010 :

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, conformément à l'Article L 1 612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice précédent.

Cette délibération permettra le règlement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

4. Participations 2008 concernant l'opération l'île Callot sans ma voiture :

Monsieur Le Maire informe que le coût 2008 de l'opération l'île Callot sans ma voiture, pour la période du 05 juillet au 01 septembre 2008 est établi ainsi qu'il suit :

Charges supportées par Morlaix Communauté				
<i>Fournisseur</i>	<i>Objet</i>	<i>N° facture</i>	<i>Date de facture</i>	<i>Montant TTC supporté par Morlaix Communauté</i>
Cubik	Autocollants, affiches, affichettes et dépliants	8071801	18/07/2008	276.27 €
Cubik	Affiches, affichettes et dépliants	8071101	11/07/2008	2 497.24 €
ABC Sérigraphie	Bandeaux et banderoles	12306	15/07/2008	1 851.41 €
Cars de l'Elorn	transport par navette du 05 au 08 juillet 2008	10016987	21/07/2008	792.00 €
Cars de l'Elorn	transport par navette du 15 au 31 juillet 2008	10017074	05/08/2008	8 774.96 €
Cars de l'Elorn	transport par navette du 01 au 17 aout 2008	10017158	02/09/2008	8 344.96 €
Cars de l'Elorn	transport par navette du 18 aout au 01 septembre 2008	10017157	02/09/2008	3 505.50 €
TOTAL				26 042.34 €
Charges supportées par la Commune de Carantec				
<i>Fournisseur</i>	<i>Objet</i>	<i>N° facture</i>	<i>Date de facture</i>	<i>Montant TTC supporté par Carantec</i>
SARL Adam	Réparation de banderole et fourniture de sandows	FC 2008466	17/07/2008	57.50 €
Cars de l'Elorn	transport par navette le 15/08/2008	10017107	19/08/2008	339.90 €
ville de Carantec	Charges de personnel saisonniers affectés à l'opération soit 227 heures 1 policier pour 151.57 h			4 520.83
TOTAL				4 918.23 €
COUT GLOBAL				30 960.57 €

Considérant l'accord avec Morlaix Communauté pour une prise en charge à hauteur de 50 % :

- ✓ Carantec doit à Morlaix Communauté la moitié de 26 042.34 € soit 13 021.17 €
- ✓ Morlaix Communauté doit à la commune de Carantec la moitié de 4 918.23 € soit 2 459.11 €

Ainsi le coût supporté par chaque collectivité pour l'opération callot sans ma voiture 2008 s'élève à **15 480.28 €** (en 2007 le coût de chaque collectivité était de 12 544.55 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord :

- pour régler à Morlaix communauté la moitié de ses charges soit 13 021.17 €.
- pour facturer à Morlaix communauté la moitié de ses charges soit 2 459.11 €.

En réponse aux questions posées concernant la faible fréquentation des bus à certaines heures, Monsieur Le Maire répond que c'est fréquemment le cas des lignes de bus en fonction des heures et qu'il convient de maintenir un service régulier pour qu'il fonctionne.

A la question de Madame Sandrine JACQ, relative aux contrôles effectués sur les autorisations de camper cet été à Callot, Monsieur Le Maire répond que le dispositif a été mis en place en 1980 et qu'il convient d'être vigilant pour qu'il n'y ait pas de dérive. Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une tolérance, le camping étant interdit. Il confirme que les campeurs en situation irrégulière ne pourront pas rester et rappelle que les autorisations ne peuvent être transmises de génération en génération.

5. Acquisition de la flotte école de voile 2010 :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, Monsieur Jean-Marie GUIRRIEC n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal donne son accord :

- pour reconduire en 2010 les crédits d'acquisition de la flotte destinée à l'école de voile. La participation restant à la charge de la commune est fixée à 15 000 €. Les autres financements proviennent des cessions de bateaux, des subventions du Conseil Général (20 %), et des participations de Carantec Nautisme. (État joint).
- pour solliciter les subventions auprès du Conseil Général.

A la question relative à la consultation des entreprises locales, Monsieur Le Maire répond que chaque fois que cela est possible, elles sont consultées. Il rappelle que les consultations se font par l'intermédiaire de Sextant, coopérative d'achat de Nautisme en Finistère. Par ailleurs, certains types de bateaux sont achetés directement auprès des fabricants, sans intermédiaire.

6.1. Voile Scolaire : Participation 2009 des communes aux activités nautiques du Collège :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal donne son accord pour fixer les participations des communes qui scolarisent des élèves au collège ainsi qu'il suit pour 2009 :

nombre de séances collège	721
tarif par séance	14,40 €
Cout	10 382.40 €
participation département /séance	3,05 €
total département	2 199.05 €

participation collège /séance	6,40 €
total collège	4 614.40 €
participation commune /séance	4,95 €
total communes	3 568.95 €
TOTAL	10 382.40 €

Année 2009	Carantec	Taulé	Henvic	Locquéolé	Plouéan	TOTAL
Nombre d'élèves	97	68	32	24	9	230
à répartir 3 568,95 €	1 505.16 €	1 055.16 €	496.54 €	372.41 €	139.65 €	3 568.95 €

Les participations des communes qui scolarisent moins de 5 élèves ne sont pas réclamées

6.2. Tarifs 2010 des Activités Nautiques facturées à la Commune :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur le tarif des séances d'activités nautiques scolaires qui passent de 14.40 € à 14.80 €. La part restant à la charge de la commune est diminuée de la participation du Conseil Général (1.70 € /enfant/séance en 2009).

7. Office de tourisme :

7.1. Budget Office du Tourisme :

Monsieur Le Maire propose d'équilibrer le BP 2010 de l'Office de Tourisme à 143 200 € en reconduisant la subvention communale, 58 000 € et en inscrivant les participations de Morlaix Communauté pour 2009 et 2010, 16 000 €.

Afin de financer le 3^{ème} poste, décidé par le Comité Directeur, il sera proposé à la clôture de l'exercice 2009 d'affecter le résultat de l'exercice estimé à 16 000 € aux crédits de personnel.

Après en voir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget de l'Office du Tourisme, équilibré à 143 200 € avec une participation de la commune de 58 000 €.

Aux questions posées quant à la nécessité de créer un 3^{ème} poste, Madame Clotilde BERTHEMET rappelle que c'est un engagement pris dans le cadre de l'adhésion au réseau « Sensation Bretagne ».

Par ailleurs, Monsieur Le Maire pense qu'il conviendra dans les mois à venir de s'interroger sur la situation de Carantec dans un contexte où l'intercommunalité dans le domaine du Tourisme est en plein mouvement. Il convient en effet de ne pas se marginaliser en jouant « cavalier seul ».

7.2. Convention avec Morlaix Communauté :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention avec Morlaix Communauté pour l'année 2009. Le montant de la participation reversée à l'Office du Tourisme de Carantec s'élève à 8 000 €.

Pour l'année 2010, la convention définitive sera soumise au Conseil Municipal.

8. Schéma Accessibilité voirie : Groupement de commande avec Morlaix Communauté :

Monsieur Le Maire expose : la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit l'élaboration par les communes et leurs groupements, pour le 31 décembre 2009, d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Considérant la spécificité technique de ce projet, ainsi que ses enjeux, il est envisagé de recourir aux services d'un prestataire spécialisé pour assister la commune dans l'élaboration de ce plan.

Par ailleurs, suite aux échanges avec Morlaix Communauté et les communes du territoire de la Communauté d'agglomération, il est proposé de lancer une procédure de mise en concurrence commune par le biais d'un groupement de commande, permettant d'optimiser les coûts de réalisation des schémas (diagnostic et hiérarchisation).

Ce groupement de commande pourrait être constitué, selon leur accord, des communes de Botsorhel, Carantec, Garlan, Guerlesquin, Guimaëc, Henvic, Lanmeur, Lannéanou, Le Cloître Saint-Thégonnec, Le Ponthou, Loc Eguiner Saint-Thégonnec, Locquénolé, Locquirec, Pleyber-Christ, Plouégat-Moysan, Plougonven, Plouigneau, Plouénour-Ménez, Sainte-Sève, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Thégonnec, ainsi que de Morlaix Communauté.

Une convention de groupement de commande sera établie afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Aux termes de cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, Morlaix Communauté assurera la coordination du groupement, et chacune des collectivités membres s'engage à signer avec la contractant retenu un marché à la hauteur de ses besoins propres »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le recours à un prestataire pour assister la commande dans l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Approuve les engagements liés à son exécution ultérieure,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande,
- Autorise Monsieur Le maire à signer le marché.

Concernant les bâtiments, une étude d'accessibilité devra également être engagée.

9. Demande de subvention pour les travaux au cinéma :

Monsieur Le Maire rappelle qu'en accord avec l'association « Cinétoile », une mission a été confiée à Monsieur Olivier BAILLOT, architecte, pour élaborer un projet d'extension et de modernisation du cinéma.

Le coût des travaux est estimé à 123 000 € HT.

A ce coût, il convient d'ajouter les travaux préconisés dans le cadre du bilan énergétique réalisé par l'association HEOL, ainsi que les honoraires d'architecte et les frais annexes (mission SPS et contrôle technique ...).

Il conviendra également d'ajouter le prix des équipements : fauteuils, projecteur numérique, caisse automatique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions pour le financement de ces travaux.

10. Signature du marché de viabilisation du lotissement Habitat 29, impasse Parc Coz :

Monsieur Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement Habitat 29. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le marché après analyse des offres par le cabinet d'étude et avis de la commission d'appel d'offre.

Le coût est estimé à 130 000 € dont 30 000 € pour les travaux de voirie de la rue Parc Coz qui mène à l'impasse Parc Coz.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

11. Travaux de consolidation Chemin des Huîtres :

Monsieur Le Maire rappelle que par une délibération du 16 juillet 2009, le Conseil Municipal a donné son accord pour désigner un maître d'œuvre pour des travaux de consolidation Chemin des Huîtres.

La Commune est maître d'ouvrage de l'opération, le bureau d'études ING Concept a été désigné Maître d'œuvre.

Le coût des travaux est estimé à 120 000 € HT.

Le plan de financement de l'opération est établi ainsi qu'il suit :

- Etat 25 %
- Région 25 %
- Fonds Européen pour la pêche (FEP) 20 %
- Section Régionale de la Conchyliculture pour les ostréiculteurs riverains du chemin des Huîtres 20 %
- Conseil Général 5 %
- Commune 5 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal donne son accord pour :

- Lancer la consultation des entreprises et signer le marché
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions.

12. Convention avec le collège salle de sport :

Monsieur Le Maire expose : Afin de régler les conditions d'occupation des équipements sportifs communaux par le collège, le Conseil Général a mis en place en 1999 une dotation annuelle dédiée à l'Éducation Physique et Sportive. Une convention a été signée en mars 2000 avec la commune de Carantec.

En 2000, le montant de la dotation versée par le Conseil Général à la Commune était fixé globalement à 3 030 € par an.

Il avait été décidé à l'époque, que la commune reverserait au collège cette dotation dans sa totalité, afin de contribuer au financement des cours de golf et de la part restante à la charge du collège pour les activités nautiques.

Dans le cadre de la construction de la nouvelle salle de sports au Meneyer, une proposition a été faite au collège pour que la dotation du Conseil Général finance en partie la nouvelle salle et ne soit plus reversée en totalité au collège.

En 2009, cette dotation s'élevait à 4 216.56 € dont :

- 1 849.07 € pour l'utilisation des gymnases
- 1 453.48 € pour l'utilisation des terrains
- 914.01 pour le divers.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, et sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration du collège, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- donne son accord pour que la commune reste bénéficiaire de la dotation relative à l'utilisation du gymnase (1 849.07 € en 2009)
- autorise Monsieur le maire à signer la convention

Monsieur Le Maire informe que Morlaix Communauté versera au Collège, à compter de 2010 une participation pour financer les transports piscine.

13. Réaménagement Prêt Caisse d'Epargne :

Monsieur Jacques AUTRET informe que le prêt souscrit à la Caisse d'Epargne en 2003 pour un montant de 320 000 €, référence D0300118 doit faire l'objet d'un avenant après une période de cinq ans et qu'il convient de décider de le maintenir à taux fixe ou de le réaménager à taux variable.

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour réaménager le prêt après l'échéance du 15 décembre 2009 aux conditions suivantes :

- Formule : prêt classique à taux révisable
- Capital restant dû : 246 168.78€ après l'échéance du 15/12/2009
- durée : 168 mois
- périodicité des échéances : trimestrielle
- taux : Euribor 3 mois + 0.15%
- taux initial : 0.8640% (Euribor 3 mois du 16/11/2009 + marge, soit 0.714+0.15)
- amortissement : progressif classique au taux initial
- frais dossier : remise à titre commercial
- **TEG** : **0.8768%**

- Autorise Monsieur Le maire à signer l'avenant au contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne de Bretagne-Pays de Loire.

14. Reprises de concessions funéraires perpétuelles abandonnées :

Monsieur Le Maire expose : le conseil municipal est invité à se prononcer sur la reprise par la commune de concessions funéraires, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal l'autorise à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon, indiquées ci-dessous :

concession délivrée le	sous le n°	à M.
11 Mai 1959	1959 - 924	Ayant droits SAOUT QUEGUINER
10 Juillet 1944	1944-703	BOULANGE Paul
05 Mai 1957	1957 – 913	HALLER Maria
22 Avril 1944	1944 – 700	LAURENS Suzanne
08 Janvier 1959	1959 – 922	LE GUENNOC Marie née LE GUEN
02 Avril 1935	1935 - 560	Mme MERRET Alain née MOGUEROU
29 Mai 1936	1936 – 595	Mme MESCAM Jean-René née SAOUT
24 Mai 1937	1937 – 621	Mme MIOSSEC née POULIQUEN
09 Avril 1937	1937 – 614	SIBIRIL Louis
18 août 1936	1936 – 599	TAISNE Francis
07 novembre 1945	1945 – 725	TANGUY Gabriel
20 septembre 1931	1931 – 475	Mme TOUCHARD
23 Octobre 1911	1911 – 166	Mme Veuve CHRISTOPHE
07 Mai 1937	1937 – 616	JILET Yves
03 Octobre 1952	1952 - 844	LE BIHAN François Marie

Monsieur Philippe MENGIN demande si ces concessions peuvent être réattribuées dans l'ordre d'ancienneté des concessions. Monsieur Le Maire répond que dans la mesure où des travaux devront être effectués par une entreprise spécialisée sur l'ensemble de ces concessions, les attributions se feront

en application du règlement du cimetière et en fonction des besoins des familles (pleine terre ou caveau).

Monsieur Le Maire informe par ailleurs qu'une cérémonie d'ouverture du nouveau cimetière sera programmée en Janvier.

15. Acquisition de la Parcelle B 241, rue des Marins Français Libres :

Monsieur Le Maire expose : Afin d'aménager un point information à l'entrée de la ville, un accord a été trouvé pour acquérir la parcelle B 241 de 209m² appartenant à Monsieur GUIVARCH René.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en voir délibéré, par 17 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle sise rue des Marins Français Libres
- Accepte de Monsieur GUIVARCH René la cession de la parcelle B 241 (209m²).
- Fixe le prix d'acquisition à 3.000,00 €
- Dit que les frais d'acte sont à la charge de la Commune.
- Dit que la Commune envisagera avec Monsieur GUIVARCH René les conditions de mise en place de la signalétique de son entreprise afin qu'elle soit visible de la rue des Marins Français Libres.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi chez Maître URIEN Jean Maurice, Notaire à TAULE.

Certains élus considèrent ce prix trop élevé pour un délaissé.

16. Cession d'un délaissé de voirie, rue René Cassin :

Monsieur Le Maire expose : afin de répondre à la demande de Monsieur et Madame PEREE, propriétaires de la maison sise 6 rue René Cassin, le Conseil Municipal doit confirmer la délibération du 17 Juillet 2008 avec les précisions suivantes :

Conformément aux Documents d'Arpentages du 30/04/09 établis par le cabinet A.T.Ouest, Géomètres à MORLAIX, et sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour céder à Monsieur et Madame PEREE la parcelle AH 562 (111m²) sous réserves :
 - Du maintien d'un trottoir de 2,60 mètres de large,
 - De la prise en charge par le demandeur des frais d'aménagement permettant de matérialiser clairement au sol la nouvelle limite avec le domaine public,
- Accepte de Monsieur et Madame PEREE la cession de la parcelle AH 564 (2m²)
- Fixe le prix de ces cessions à 10,00 € le mètre carré,
Soit : $111 \text{ m}^2 - 2 \text{ m}^2 = 109 \text{ m}^2 \times 10,00 \text{ €} = 1.090,00 \text{ €}$
- Dit que les frais d'acte et de Géomètre sont à la charge de Mr et Mme PEREE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi chez Maître Laurence MEYER, Notaire à LANMEUR.

A la demande de Monsieur Philippe MENGIN, il est précisé que cette cession et échange se fait en accord avec les voisins.

17. Aide apportée pour les projets de réhabilitation ou de transformation de logements en logements sociaux :

Monsieur Le Maire expose : le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour compléter l'aide apportée par Morlaix communauté pour les projets de réhabilitation ou de transformation de logements **en logements sociaux, en participant au surcoût architectural imposé par les contraintes patrimoniales propres aux centres bourgs.**

En effet, l'aide de Morlaix Communauté sera apportée à hauteur de 20 % du surcoût architectural. Le plafond de l'aide est fixé à 1 500 € par logement. Le nombre de logements concernés est limité à 5 logements par an de 2007 à 2012.

Cette aide est accordée par Morlaix Communauté, sous réserve que la commune s'engage à verser une aide, plafonnée à 5 % du surcoût architectural, soit une aide de 1 000 € maximum par logement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

18. Indemnité de Conseil du Nouveau Receveur :

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés d'exercer les fonctions de Receveur des communes lorsqu'ils fournissent à la collectivité territoriale ou à l'établissement public des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire.

Considérant que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat municipal et qu'une nouvelle délibération doit être prise en cas de changement de comptable.

L'indemnité est calculée par application d'une grille de taux à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

Considérant que le montant de l'indemnité est modulable par délibération du Conseil Municipal qui peut fixer un taux d'attribution en fonction des prestations demandées au comptable.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal autorise le versement de l'indemnité du receveur, par 19 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

19. Don du Docteur PILLET (Musée Maritime) :

Monsieur de GOESBRIANT expose : Le Docteur PILLET avait souhaité faire don de certains objets au Musée Maritime. Cette donation doit faire l'objet d'un acte notarié en cours de rédaction par Me de LAFFOREST. Sur les recommandations de Me de LAFFOREST, cette donation est établie au nom de la commune.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la donation
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié
- Remercie le Docteur PILLET et sa famille

Clotilde BERTHEMET informe que la finale du concours de Bretagne aura lieu à Carantec du 28 octobre au 07 novembre 2010. Cinq cents tableaux seront présentés au public. Il sera nécessaire de mobiliser toutes les salles pouvant être mises à disposition.

Monsieur Gilles GAUTHIER remercie les élus qui ont participé au Téléthon à Henvic et précise qu'il sera organisé à Carantec en 2010.